



**BERGERAC BRIDGE CLUB**

DUPLICATA

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

VERSION 20251801



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR BERGERAC BRIDGE CLUB

## PRÉAMBULE

Bergerac Bridge Club est une association de loi 1901 dont les derniers statuts ont été votés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 septembre 2024. L'existence du règlement intérieur est prévue par l'article 17 des statuts.

Le règlement intérieur du club complète et précise le fonctionnement quotidien de l'Association. Il s'applique sans distinction à tous ses membres.

Il est approuvé et modifiable par le Conseil d'Administration.

Il est affiché de façon visible à l'intérieur du club et est porté à la connaissance des tous les membres. Il se trouve aussi en tant que document téléchargeable sur le site du club.

DUPLICATA

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>ADHÉSION</b> .....	<b>1</b>
1.1	ADHÉSION .....	1
1.2	COTISATIONS.....	1
1.3	JOUEURS OCCASIONNELS.....	1
1.4	DONNÉES PERSONNELLES .....	1
<b>2</b>	<b>LES TOURNOIS</b> .....	<b>1</b>
2.1	TYPES DE TOURNOI.....	1
2.2	FRÉQUENCES ET HORAIRES .....	1
2.3	DROITS DE TABLE.....	2
<b>3</b>	<b>DÉROULEMENT DES TOURNOIS</b> .....	<b>2</b>
3.1	DIRECTION DU JEU .....	2
3.2	MISE EN PLACE .....	2
3.3	FONCTIONNEMENT .....	2
3.4	DÉPLACEMENTS PENDANT LES TOURS .....	3
3.5	FIN DE TOURNOI.....	3
3.6	CONVENANCES, ÉTHIQUE ET DISCIPLINE .....	3
3.7	INTERDICTION DE FUMER ET/OU DE VAPOTER .....	3
3.8	TÉLÉPHONE PORTABLE.....	3
<b>4</b>	<b>ARBITRAGE</b> .....	<b>3</b>
4.1	ARBITRE.....	3
4.2	INTERVENTION.....	3
4.3	JEU LONG .....	3
<b>5</b>	<b>COMPÉTITIONS</b> .....	<b>4</b>
5.1	DIRECTEUR DE COMPÉTITION.....	4
5.2	INTERCLUBS.....	4
5.3	COMPÉTITIONS FÉDÉRALES .....	4
<b>6</b>	<b>GESTION DU SITE</b> .....	<b>4</b>
<b>7</b>	<b>FESTIVITÉS, ÉVÈNEMENTIELS</b> .....	<b>4</b>
7.1	RESPONSABLE ÉVÈNEMENTIEL .....	4
7.2	FINANCEMENT DES FESTIVITÉS .....	4
<b>8</b>	<b>MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR</b> .....	<b>5</b>

# 1 ADHÉSION

## 1.1 ADHÉSION

Tout candidat ne deviendra membre du club qu'après acceptation de sa candidature par le Conseil d'Administration et le règlement d'une cotisation. Il devra être licencié auprès de la FFB.

Le candidat, lors de son adhésion, devra fournir toutes informations descriptives ainsi que tous moyens de communication.

Tout membre d'un autre club à jour de ses cotisations du Comité et de la FFB peut devenir membre sympathisant de Bergerac Bridge Club en effectuant le règlement de la cotisation du club. Le membre sympathisant a les mêmes droits et devoirs que les membres de BBC.

## 1.2 COTISATIONS

Les cotisations dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration sont dues au plus tard à la fin du mois suivant celui où a eu lieu l'Assemblée Générale. Pour les nouveaux membres, la cotisation est à régler dans le mois de l'adhésion.

Tout licencié FFB d'un autre club peut devenir « *membre sympathisant* » en réglant le montant de la cotisation du club.

## 1.3 JOUEURS OCCASIONNELS

Tout joueur occasionnel devient temporairement membre de l'association. Son nom sera consigné dans un registre spécifique tenu à cet effet.

## 1.4 DONNÉES PERSONNELLES

Sauf volonté contraire signalée au Conseil d'Administration, les membres autorisent l'utilisation de leurs données personnelles (adresse postale, adresse e-mail, numéros de téléphone fixe et portable) par le Conseil d'Administration et le gestionnaire du site internet pour les communications internes du club (convocations, informations, programmes, etc.) et les relations avec la FFB.

Les membres s'engagent à ne pas utiliser les données personnelles des autres membres à des fins commerciales personnelles ou privées.

# 2 LES TOURNOIS

## 2.1 TYPES DE TOURNOI

Différents types de tournoi sont mis en place :

- Tournois de régularité,
- Les Trophées du Voyage tous les 1<sup>ers</sup> lundis de chaque mois,
- Les Simultanées du Roy René tous les 4<sup>èmes</sup> mercredis de chaque mois,
- Participations aux Interclubs.

## 2.2 FRÉQUENCES ET HORAIRES

Les tournois sont programmés en principe toutes les semaines sauf les jours fériés :

- Les lundis de 14:00 à 18:30,



- Les mercredis de 14:00 à 18:30,
- Les vendredis de 14:00 à 18:30,

Est aussi organisé un tournoi le mardi soir de 18:30 à 23:30 dont la programmation est annoncée un mois à l'avance.

D'autres types de tournoi peuvent mis en place de façon ponctuelle comme des tournois individuels, des Patton, etc.

## **2.3 DROITS DE TABLE**

Les droits de table sont fixés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration pour la saison en cours.

Les joueurs non licenciés ou non membre de BBC doivent s'acquitter d'un droit de participation fixé par le Conseil d'Administration.

# **3 DÉROULEMENT DES TOURNOIS**

## **3.1 DIRECTION DU JEU**

La direction des tournois est assurée par un arbitre de club diplômé FFB et agréé par le Conseil d'Administration ou par un membre formé à cet effet.

## **3.2 MISE EN PLACE**

Les locaux sont ouverts par l'organisateur du tournoi une demi-heure avant le début du tournoi.

Il est recommandé aux joueurs de se présenter au moins un quart d'heure avant le début du tournoi. Aucun joueur ne sera accepté s'il arrive après l'heure prévue du début du tournoi.

Il n'y a pas d'inscription préalable aux tournois de régularité.

Pour une bonne organisation des simultanés, les membres souhaitant y participer doivent s'inscrire le plus tôt possible soit directement au club sur la feuille prévue au tableau d'affichage, soit en passant par le site du club.

Dans la mesure du possible, les lignes Nord-Sud sont prioritairement réservées aux les personnes titulaires d'une carte d'invalidité ou ayant des difficultés à se déplacer.

## **3.3 FONCTIONNEMENT**

Pendant les tournois, la paire Nord-Sud est responsable de la tenue de sa table :

- Sud est responsable de la marque et de la duplication si elle est nécessaire.
- Sud est responsable du silence à la table, du rangement du matériel (bridgemate et étuis) et de la propreté de sa table à la fin du tournoi.

La diagonale Est-Ouest est chargée du mouvement des étuis (sauf mises en place particulières).

### **3.4 DÉPLACEMENTS PENDANT LES TOURS**

Les joueurs doivent rester assis à leur table et les déplacements sont interdits avant que le Directeur de Jeu n'ait donné l'ordre de changer.

Toutefois, tant que le tour n'est pas terminé, des déplacements sont possibles (WC, sortie pour fumer...) mais les joueurs devront le faire le plus rapidement possible sans regarder les jeux sur les tables et être à leur table au début du tour suivant.

### **3.5 FIN DE TOURNOI**

À l'issue du tournoi, le responsable du tournoi s'assure du rangement du matériel, de l'extinction des lumières (salles et sanitaires) ainsi que de la fermeture de toutes les issues.

### **3.6 CONVENANCES, ÉTHIQUE ET DISCIPLINE**

Tout joueur doit se conformer au règlement d'éthique édité par la Fédération Française de Bridge. Ce document est consultable au club ou sur le site de la FFB.

Tout litige doit être immédiatement porté devant le Directeur de Jeu en évitant tout débordement.

En choisissant de devenir membre de Bergerac Bridge Club pour disputer des compétitions ou pour jouer dans le club, tout joueur, par ce libre-choix, s'engage à respecter les bénévoles qui assurent le fonctionnement du club.

Tout manquement grave, répétitif ou perturbant la vie du club, au règlement d'éthique peut faire l'objet par le Président d'un signalement à la Chambre des Litiges de Club (Titre V des statuts du club) en vue de sa saisine.

### **3.7 INTERDICTION DE FUMER ET/OU DE VAPOTER**

Il est interdit de fumer et/ou de vapoter dans les locaux du club.

### **3.8 TÉLÉPHONE PORTABLE**

L'utilisation des portables à l'intérieur du club devra être limitée au maximum pendant les tournois. La persistance des sonneries intempestives sera considérée comme un manquement à la bonne attitude à la table.

## **4 ARBITRAGE**

### **4.1 ARBITRE**

L'arbitrage est assuré par un arbitre de club ou par défaut par un membre formé à cet effet. Il s'appuie sur le Code de l'Arbitrage de la Fédération Française de Bridge dans sa version la plus récente.

### **4.2 INTERVENTION**

En cas de différent à la table, seul l'arbitre du tournoi est habilité à intervenir. Aucun joueur ne doit et ne peut tenter d'imposer son point de vue personnel.

### **4.3 JEU LONG**

Lorsque le temps imparti pour jouer la série de donnes d'une position est écoulé, toute donne dont l'entame n'est pas sur la table ne peut être jouée. Elle sera consignée comme « *non jouée* » dans les bridgemates.



## **5 COMPÉTITIONS**

### **5.1 DIRECTEUR DE COMPÉTITION**

Le conseil d'Administration nomme un Directeur des Compétitions chargé au cours de la saison d'assurer les relations entre les membres adhérents souhaitant participer aux compétitions de la Fédération Française de Bridge ainsi que de les aider à constituer leurs équipes.

### **5.2 INTERCLUBS**

Le Club participe aux interclubs de D5 à D2. Si une équipe constituée des membres du club est acceptée par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur des Compétitions, le club inscrit l'équipe auprès du comité et prend en charge les frais d'inscription à tous les stades de la compétition.

Si une équipe déclare forfait après inscription de celle-ci auprès du Comité, le Bureau du Club se réserve le droit de demander aux membres de celle-ci le remboursement des frais engagés.

### **5.3 COMPÉTITIONS FÉDÉRALES**

Les inscriptions se font par les joueurs directement sur internet. Un joueur remplit le rôle de capitaneat. Il appartient à chaque joueur de vérifier son inscription, un courriel de confirmation d'inscription est envoyé par le comité de Guyenne.

## **6 GESTION DU SITE**

Le club possède un site informatique sur lequel sont diffusées les informations relatives à la vie du club, aux compétitions, aux statuts, aux divers comptes rendus ainsi que le règlement intérieur. Le site permet de s'inscrire aux différents tournois et de rechercher un partenaire.

Son adresse est : <https://bergeracbridge.club.ffbridge.fr/>

Il est tenu à jour par le Gestionnaire du Site (Webmaster) désigné par le Conseil d'Administration. Le site possède une adresse e-mail : [bergeracbridgeclub@free.fr](mailto:bergeracbridgeclub@free.fr)

## **7 FESTIVITÉS, ÉVÈNEMENTIELS**

Afin de maintenir un esprit convivial au sein du club, des festivités (galettes, cocktails ou repas...) sont organisées par le club.

Le Conseil d'Administration en fixe les modalités : type de manifestation, participation financière, invitations.

### **7.1 RESPONSABLE ÉVÈNEMENTIEL**

Un Responsable Évènementiel désigné par le Conseil d'Administration assure l'organisation des festivités.

### **7.2 FINANCEMENT DES FESTIVITÉS**

Le Responsable Évènementiel possède une délégation de compte pour recevoir une quote-part financière sur chaque participant pour assurer les dépenses relatives aux festivités. Le montant de cette quote-part est fixé par le Conseil d'Administration.

## 8 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Une demande de modification du Règlement Intérieur pourra être faite par tout membre à jour de sa cotisation. Cette demande sera adressée par écrit au Conseil d'Administration qui statuera.

Le règlement intérieur est présenté chaque année en Assemblée Générale dans sa version la plus récente.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPROUVÉ EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 18 JANVIER 2025

Le Président



Jean Pierre LACOSTE

La Secrétaire



Brigitte DESROS

DUPLICATA